

Comment créer son auto-entreprise sur le portail e-Procedures de l'INPI ?

Document offert par : odoo.1ere-page.fr

Voici les étapes à suivre sur le site : <https://procedures.inpi.fr>

- Créez-vous un **compte** et un mot de passe : cliquer sur le lien : 1ere visite
- Dans la rubrique **Entreprises**, cliquer sur « **Déclarer une formalité d'entreprise** »
- Dans la rubrique **Création d'entreprise**, cliquer sur « **Créer une entreprise** »
- Dans l'onglet « Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? », sélectionner « **Entrepreneur individuel** »
- Cocher « **Oui** » à la question « L'entrepreneur souhaite-t-il bénéficier du statut de microentrepreneur ? »
- **Renseigner les informations demandées** : identité de l'entreprise, composition, insaisissabilité, établissements et options fiscales
- **Transmettre vos pièces jointes** (justificatif d'identité, justificatif de domicile, attestation sur l'honneur, etc.)